

Appel Mobilité nationale et internationale 2023

Introduction

DATAIA est l'institut IA de l'Université Paris-Saclay dédié aux sciences des données, l'IA et les impacts de leurs applications dans la société. Il rassemble plus de 1200 enseignants-chercheurs provenant d'Universités, d'organismes de recherche nationaux et de Grandes Ecoles. Financé en tant qu'institut convergence par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre des « Programmes d'Investissements d'Avenir », DATAIA vise à :

- 1) Mobiliser des compétences pluri-disciplinaires afin de produire des savoirs nouveaux ;
- 2) Développer, en lien avec ces recherches interdisciplinaires, des formations d'excellence innovantes aux niveaux master et doctorat, en formation initiale comme en formation continue ;
- 3) Structurer dans la durée des collaborations internationales et industrielles de haut niveau scientifique autour des principaux défis relevés par l'Institut (<https://www.dataia.eu/linstitut/les-priorites-scientifiques>)

Objectifs et périmètres scientifiques de l'appel

Cet appel 2023 financera au fil de l'eau, pour une durée de 3 à 6 mois :

- Des séjours de doctorants provenant de laboratoires extérieurs aux établissements partenaires de l'Institut. Ces laboratoires peuvent être situés en France ou à l'étranger.
- Des séjours à l'étranger de doctorants appartenant aux laboratoires des établissements partenaires DATAIA.

L'Institut DATAIA financera ces types de séjour sous forme d'allocations qui seront utilisées pour couvrir les frais de séjour du doctorant :

- 1 000 € par mois pour les doctorants provenant d'un laboratoire situé en France ;
- 1 000 € à 2 000 € par mois pour les doctorants provenant d'un laboratoire étranger ;
- 1 000 € à 2 000 € par mois pour une mobilité sortante à l'étranger.

L'Institut DATAIA pourra attribuer une indemnité complémentaire pour les frais de voyage :

- jusqu'à 1 000 € pour une mobilité en provenance et/ou vers un pays d'Europe ;
- jusqu'à 1 500€ pour une mobilité en provenance et/ou vers un pays hors d'Europe.

Les réponses à cet appel devront montrer en quoi elles concourent aux objectifs de l'Institut DATAIA. En conséquence, toutes les propositions doivent s'inscrire dans au moins un des 4 défis principaux de DATAIA et peuvent éventuellement concerner un domaine applicatif (voir la liste des « Axes de travail » en Annexe 1).

Attendus/Engagements

Le doctorant s'engage à intervenir dans des séminaires au niveau master ou doctoral du laboratoire qui l'accueille. Dans le cas de mobilité entrante, le doctorant devra également participer aux activités scientifiques de l'Institut DATAIA (séminaires, workshop, etc.).

Une synthèse d'une page des activités du doctorant sera établie par le laboratoire d'accueil dans un délai de 1 mois après la visite. Ce rapport détaillera les activités menées durant le séjour, les faits marquants et les perspectives de collaborations futures. L'invitant s'engage par ailleurs à rendre compte à l'Institut DATAIA des éléments permettant de mesurer l'impact de la visite (projets ou publications communes en particulier).

Les bénéficiaires du soutien de l'institut de convergence doivent

- utiliser le kit de support communication DATAIA qui leur seront fourni lors de la notification de décision de financement ;
- faire apparaître dans toutes les communications scientifiques associées aux activités financées la mention de DATAIA et des programmes d'investissements d'Avenir (PIA) en insérant la mention : *This research was supported by DATAIA convergence institute as part of the « Programme d'Investissement d'Avenir », (ANR-17-CONV-0003) operated by [Partner] XXX. »*

Périmètre partenarial de l'appel

Cet appel est réservé aux équipes relevant du périmètre de DATAIA. Seuls les laboratoires des établissements partenaires figurant dans la convention de financement pourront être porteurs et gestionnaires des crédits alloués (cf. liste en Annexe 2).

Modalités de soumission des propositions

Le dossier doit être soumis

- 2 mois avant la date d'arrivée prévisionnelle de l'étudiant
- Par un laboratoire ou une équipe de recherche d'un établissement partenaire DATAIA par email à : submission-dataia@inria.fr

Vous pouvez poser vos questions sur cet appel à : contact-dataia@inria.fr

Le dossier devra comporter les informations suivantes :

- Nom, laboratoire et coordonnées du porteur ;
- Le laboratoire (ou équipe) de l'institut DATAIA qui bénéficiera des financements, le contact scientifique et le contact administratif au sein du laboratoire (équipe) du partenaire bénéficiaire ;
- Axe scientifique de l'institut DATAIA (cf. Annexe 1)
- Durée et dates envisagées du séjour ;
- Retombées attendues pour l'institut DATAIA.

Le dossier scientifique comportera les éléments suivants :

- CV du/de la candidat(e) (2/3 pages indiquant ses coordonnées, son statut et son établissement d'origine ainsi que les principales contributions scientifiques) ;
- Programme de travail, cours et séminaires durant la visite (max. 1 page).

Modalité de sélection des projets

Les projets seront étudiés et sélectionnés par le Bureau de DATAIA et une réponse sera apportée dans le mois suivant la soumission.

Annexe 1 : Axes de travail

Le programme scientifique de chaque proposition devra aborder explicitement au moins un des quatre axes de recherche ci-dessous, qui sont les quatre défis interdisciplinaires de DATAIA.

DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, DES DONNÉES À LA DÉCISION

La disponibilité croissante de données massives repousse les frontières techniques dans de nombreux champs. D'une part, la nature hétérogène, semi-structurée, incomplète ou incertaine des données remet en cause les modèles statistiques usuels ainsi que les algorithmes dédiés à la décision. D'autre part, la gestion des données soulève de nouvelles contraintes d'opérabilité telles que la sécurité, l'intégrité et la traçabilité.

En outre, produire de la connaissance nécessite de construire des modèles qui fournissent des décisions explicables, statistiquement valides et calculables. L'acceptation des résultats requiert aussi que la confidentialité et la loyauté soient renforcées.

En parallèle, de nouveaux développements en optimisation doivent permettre d'améliorer les procédures d'estimation.

Défis :

- Données hétérogènes, complexes, incomplètes, semi-structurées et/ou incertaines ;
- Données massives : algorithmique et structuration des données ;
- Apprentissage en ligne, méthodologie pour les données massives, méthodes efficaces ;
- Amélioration du stockage, calcul et estimation pour la science des données ;
- Modélisation des interactions entre agents (humains ou artificiels) par théorie des jeux ;
- Représentation et algorithmes multi-échelles et multimodaux ;
- Analyse théorique de méthodes heuristiques (théorie de la complexité, géométrie de l'information, théorie des chaînes de Markov) ;
- Coévolution Humain-Machine dans les systèmes autonomes : agents conversationnels, voitures, robots sociaux.

APPRENTISSAGE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Récemment, la recherche en apprentissage profond a réalisé des avancées spectaculaires en vision par ordinateur et en traitement du langage naturel. Au-delà de l'arrivée des données massives, de l'accroissement de la puissance de calcul et des efforts de conception, les causes de ces progrès, encore mal connues, soulèvent au moins trois questions.

Quelle théorie de l'apprentissage permettra d'analyser les architectures profondes ?

Comment gérer la compositionnalité de ces architectures et leur capacité à appréhender des objets plus complexes ?

Comment ouvrir la boîte noire pour mettre à jour les représentations apprises ?

Défis :

- Apprentissage automatique innovant et IA : sens commun, adaptabilité, généralisation ;
- Apprentissage profond et apprentissage adversarial ;
- Apprentissage automatique et hyper-optimisation :
 - Optimisation pour l'apprentissage, e.g. améliorations des méthodes de gradient stochastiques, optimisation Bayésienne), optimisation combinatoire ;
 - Lien apprentissage-modélisation, intégration a priori dans l'apprentissage ;
- Reproductibilité et apprentissage robuste ;
- Inférence statistique et validation ;
- Compositionnalité des architectures profondes.

TRANSPARENCE, IA RESPONSABLE ET ÉTHIQUE

La confiance numérique s'instaure à partir de l'implantation de méthodologies éthiquement responsables à travers la transparence et la redevabilité des systèmes algorithmiques ; de la régulation de la collecte, de l'usage et du traitement de données personnelles ; du renforcement de la régulation au travers de procédures numériques appropriées.

La confidentialité par conception est une forme de régulation qui inclut la protection des données personnelles dans toutes les étapes de la collecte et du traitement. Le traçage des outils appliqués aux données doit également être développé de manière à faciliter l'explication du modèle pour les experts comme pour les utilisateurs rendant les systèmes algorithmiques auditables. Les principes de confidentialité, bien que faciles à formuler, nécessitent de modifier les infrastructures de stockage et de traitement, avec d'importants impacts législatifs, sociologiques et économiques. Les techniques de transparence des systèmes algorithmiques seront développés en focalisant sur l'équité, la loyauté, la non-discrimination et la redevabilité-par-construction.

Défis :

- Responsabilité et explicabilité par conception ;
- Transparence et équité par conception ;
- Audit des systèmes algorithmiques : non-discrimination, loyauté, biais techniques, neutralité, équité ;
- Mesure de la confiance et de l'appropriation du numérique ;
- "Progressive user- analyse de donnée progressive" (monitoring interactif des systèmes de décisions) ;

- Responsabilité du traitement de l'information et de la prise de décision : contrôle d'usage des données et vérification des faits ;
- Découverte causale, traçabilité des inférences à partir des données sources, interprétabilité des architectures profondes.

PROTECTION, RÉGULATION ET ÉCONOMIE DE LA DONNÉE

Les entreprises impliquées dans l'économie de la donnée ont continuellement besoin de repenser leur structuration : elles doivent adopter une organisation orientée-projet avec des changements rapides dans l'allocation de ressources. L'économie de la donnée soulève aussi des problèmes de concentration et de monopole.

Un petit nombre d'entreprises (GAFAM) détiennent la plupart des données. Cette concentration de marché peut conduire à une compétition déloyale dont l'innovation dans les petites et moyennes entreprises risque de pâtir. Les citoyens attendent des gouvernements qu'ils interviennent dans l'économie digitale pour éviter trop de concentration et de monopole. Les gouvernements doivent empêcher la fuite des informations pour préserver la souveraineté des États et le respect des réglementations.

Défis :

- Respect de la vie privée par conception GDPR ;
- Apprentissage respectueux de la vie privée (« differential privacy ») ;
- Développement de méthodologies éthiquement responsables, et de technologies pour réguler la collecte, l'usage et le traitement des données personnelles, et l'exploitation des connaissances tirées de ces données ;
- Sécurité informatique des chaînes de traitement de données ;
- Sécurité/crypto : block-chain et tiers de confiance.

Les projets pourront aborder des sujets plus spécifiques à des domaines d'application. Une liste de ces domaines est donnée ci-dessous à titre indicatif. Toutefois, il est demandé que les projets abordent des questions de science des données d'intérêt général, c'est-à-dire non restreintes spécifiquement à un domaine d'application.

- Energie : optimisation de la gestion (production et distribution), et régulation ;
- Santé, nutrition personnalisée et bien-être ;
- Urbanisation & Mobilité (véhicule connecté et autonome, villes intelligentes...) ;
- Analyse pour la finance, les assurances ;
- Internet des personnes et des objets ;
- E-Sciences.

Annexe 2 : Liste des établissements partenaires de DATAIA

Agro ParisTech
CentraleSupélec
CEA Saclay
CNRS DR4
ENS Paris-Saclay
IFP-Energies Nouvelles
Inria Saclay
Institut Mines-Télécom Business School
INRAE Versailles-Saclay-Jouy
Université d'Evry-Val-d'Essonne
Université Paris-Saclay
Université Versailles St-Quentin-en-Yvelines